



COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2018 (5 pages + 1 annexe)

Conformément aux dispositions de l'article 4 des Statuts de l'**ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE « LES PATIOS »** sise à Elancourt 78990, ses membres ont reçu convocation pour se réunir afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activités du Comité Syndical
2. Quitus aux syndics sur la gestion 2017
3. Examen et approbation des comptes 2017
4. Programme et projet de budget 2018
5. Election des syndics 2018
6. Questions diverses

Après vérification des feuilles de présence et du nombre de pouvoirs, il est constaté que le quorum de 50% est atteint (voir tableau ci-dessous).

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc réputée valablement constituée, et la séance est ouverte à 20h00 par le président de l'AFUL les PATIOS.

Pointage AGO (en nombre de voix)

RUES	Nbre de PROPRIETAIRES	VOTANTS		NON REPRESENTES	
BERGERONNETTES	12	10	83%	2	/
MESANGES	16	14	88%	2	/
PINSONS	19	11	58%	8	/
ROITELETS	14	8	57%	6	/
TOURTERELLES	10	8	80%	2	/
SANSONNETS	4	3	75%	1	/
TOTAL	75	54	72%	21	/

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix exprimées par les propriétaires présents ou représentés.

Nota : Par souci de simplification, le « Comité Syndical » sera nommé « CS » dans la suite du compte-rendu.

Tous les détails présentés au cours de cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site de l'Association = www.afulpatios.fr (page « STATUTS – CAHIER DES CHARGES – PV D'AG »)

----- **PREMIERE RESOLUTION** -----

Nomination des scrutateurs

L'Assemblée Générale, après accord préalable de MM. VOLAIT et PERREL, approuve la nomination de ces deux propriétaires en tant que scrutateurs de la présente AGO.

Pour : 54 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à l'UNANIMITE des voix des propriétaires présents et représentés.

----- **DEUXIEME RESOLUTION** -----

Quitus aux syndics sur la gestion 2017

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral, donne quitus au CS2017 pour sa gestion de la résidence du 22 mars 2017 au 12 mars 2018.

Pour : 54 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à l'UNANIMITE des voix des propriétaires présents et représentés.

Commentaires :

- 1- L'entretien des collecteurs d'évacuation des eaux usées et pluviales a été réalisé conformément au contrat en cours avec EAV. Il a été retiré quelques racines dans un regard d'Eaux Pluviales implanté dans le jardin d'un propriétaire de la rue des roitelets.
- 2- L'entretien annuel des lampadaires n'a pas été réalisé par CITEOS.
Les ampoules hors service peuvent désormais être remplacées par le CS (gain de 200 euros par ampoule).
- 3- La seconde tranche de travaux du programme de réhabilitation des places de stationnement a permis de réaliser 150m² en béton désactivé dans les rues des bergeronnettes, mésanges, pinsons et tourterelles.
- 4- Il a été rappelé que notre cadre de vie dépend en grande partie des propriétaires (entretien de son bien et respect des abords).
Il a été souligné que les auteurs des dégradations peuvent être des personnes ne demeurant pas aux Patios (livreurs, parents d'élèves dans la rue des pinsons), mais que des propriétaires dégradent également les parties communes.
- 5- Une gestion arboricole doit être mise en œuvre afin de protéger les biens privés et communs et les personnes (cf. tempête ELEANOR du 03 janvier 2018).
- 6- Le dossier « Nuisances sonores générées par le boulevard André Malraux » semble prendre une tournure défavorable aux riverains.
Un contact a été repris avec SQY à la suite du changement de présidence de SQY.
- 7- Il a été abordé des comportements parfois inconvenants et déplacés envers le patrimoine et les syndics.
Il a été remarqué que les propriétaires concernés n'étaient pas présents à la présente AGO.

----- TROISIEME RESOLUTION -----

Approbation des comptes 2017

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels, approuve sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017.

Pour : 54 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à l'UNANIMITE des voix des propriétaires présents et représentés.

Commentaires :

1- Le CS2017 a obtenu de Numericable une remise de 170 euros pour service « non rendu »

----- QUATRIEME RESOLUTION -----

Budget 2018

L'Assemblée Générale, après présentation du projet de budget 2018 approuve ce budget et ses modalités d'appels de fonds 2018 (ainsi que la provision de janvier 2019) et donne tous pouvoirs au CS2018 pour le mettre en œuvre.

Pour : 54 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à l'UNANIMITE des voix des propriétaires présents et représentés.

Budget prévisionnel 2018

DEPENSES (en euros)

Contrats

VIBERT : entretien espaces verts	17 750
EAV : entretien réseau eaux usées et pluviales	4 400
CITEOS : entretien éclairage	1 100
Numericable : réseau de télédistribution	2 059
EDF : consommation éclairage	1 550
AVIVA : responsabilité civile	429
AVIVA : protection juridique	598

Hors contrat

Gestion arboricole + cadre de vie (protections, stationnements, ...)	8 700
Mise en sécurité des tiers et des biens	5 000
Imprévus	400
Frais divers	500

42 486

RECETTES (en euros)

Appels de Fonds : **500,00** x 75

37 500

RESULTAT : - 4 986 €

Modalités d'appels de fonds 2018

500 € / propriétaire

	En 2 fois	En 3 fois
JANVIER 2018	120 € ✓	120 € ✓
Pour le 30 AVRIL 2018	380 €	200 €
Pour le 30 SEPTEMBRE 2018	/	200 €

(appel sur provisions 2019 = 120 € en janvier 2019)

CINQUIEME RESOLUTION

Composition du Comité Syndical 2018

L'Assemblée Générale approuve la constitution du CS 2018.

Le nouveau CS sera donc constitué des propriétaires suivants qui ont formulés le souhait d'y prendre place devant l'Assemblée :

**Laurent ANON * ; Franck BILLAUD * ; Christian BOUCHET ; Brian COE ;
Hervé FARGE ; Aymeric NORIE ; Sandrine RAFAITIN * ; Gérard TOUSSON
; Aurélie VAN DOREN ; Pascal ROSSI**

* = nouveaux syndics

Pour : 54 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à la l'UNANIMITE des voix des propriétaires présents et représentés.

Commentaires :

- 1- Conformément aux statuts de l'AFUL Les Patios, le nouveau Comité Syndical devra se réunir dans un délai de 1 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale afin de composer l'organigramme et élire un nouveau président.

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites :

Aucune question écrite n'a été transmise au président de l'AFUL dans les délais impartis mentionnés sur la convocation.

----- **TITRE ET DISTINCTION** -----

Le Comité Syndical a souhaité prouver sa reconnaissance à deux propriétaires pour leurs sens des responsabilités et leur implication au cours de ces dernières années.

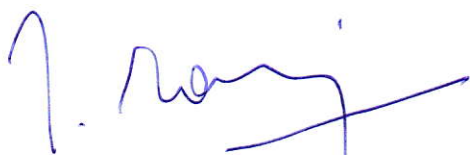
C'est ainsi, que Françoise CRAPET et Christian BOUCHET ont remis au nom de toutes et tous, à **Didier FOURENET** un titre de « **Président d'Honneur des PATIOS** » et à **Jean Pierre GARNIER** une « **Distinction Honorifique** » en remerciement de toutes ses années de bénévolat.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare que cette Assemblée Générale Ordinaire est close à 22h00 et invite les propriétaires au traditionnel pot de fin d'Assemblée.

Compte-rendu certifié exact

Le président de l'AFUL Les Patios

Pascal ROSSI



Le Secrétaire Trésorier Général de l'AFUL Les Patios

Aurélien VAN DOREN

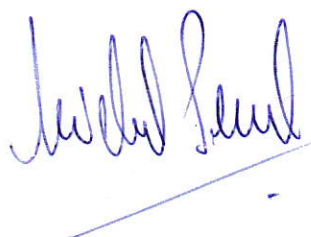


Organisation de l'Assemblée Générale et débats conformes aux statuts de l'AFUL les PATIOS

Scrutateur
François VOLAIT




Scrutateur
Michel PERREL



ANNEXE 1 au compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 12 mars 2018

ECHEANCIER DE PAIEMENT DES APPELS DE FONDS

	En 2 fois	En 3 fois	
Janvier 2018	120,00 (*)	120,00 (*)	(*) Déjà réglés
Avril 2018	380,00	200,00	A régler le 30/04 au plus tard
Septembre 2018		200,00	A régler le 30/09 au plus tard

.....

Nota : L'appel de fonds de janvier 2019 sera de **120,00** euros.